

RAPPORT N°17

.....

**CONVENTION « BATIMENT » ET TERRAIN DES PRADEAUX**

Monsieur le Président indique qu'une convention de mise à disposition a été conclue entre la mairie de Grandrif et la Communauté de communes Livradois Porte d'Auvergne pour le bâtiment des Pradeaux afin de permettre à la Communauté de communes de porter le projet de rénovation.

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez souhaitant lancer les travaux en 2020, il convient de compléter et de préciser cette convention de mise à disposition (cf. annexe).

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- De valider la convention ci-joint, entre la commune de Grandrif et la Communauté de communes pour la mise à disposition du bâtiment et terrain des Pradeaux à la Communauté de communes.